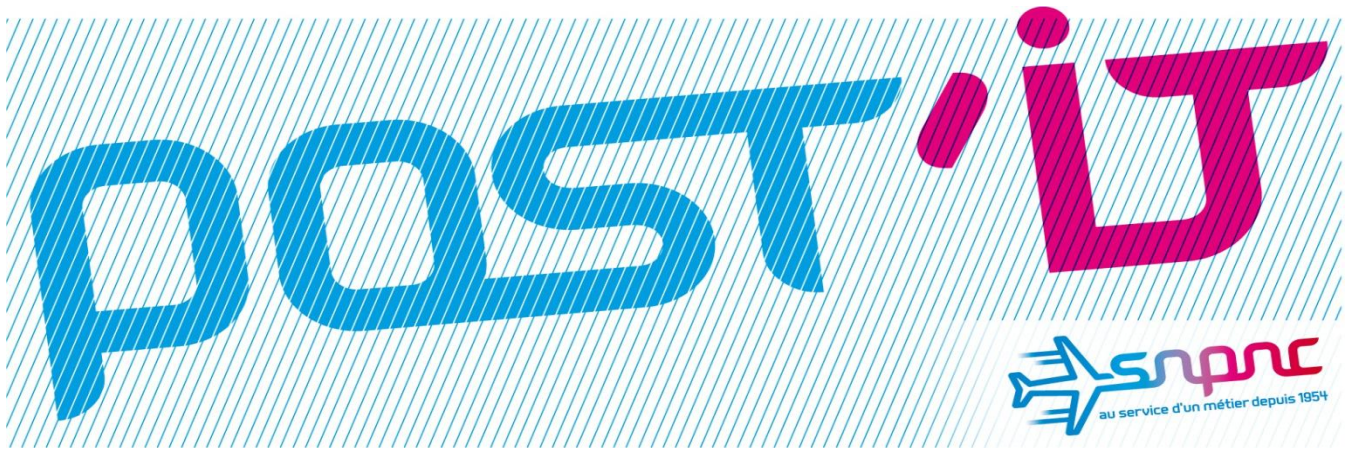




TOUS PNC AIR FRANCE
juin 2012

BS.12-06-35-AF

Tél : 01 41 56 41 86
01 49 19 58 18
snpnc@snpnc.org

Transform 2015

Après avoir pourri le dialogue social, accompagné le marketing dans ses élucubrations, pris les options désastreuses que nous connaissons tous, les mêmes interlocuteurs pourrissent les négociations Transform 2015 !

Après 2 mois de travail, la Direction vient de sortir du chapeau un projet LC inacceptable avec une valorisation des économies réalisées qui apparaît plus que sous-évaluée. Avec de telles propositions nous nous interrogeons sérieusement sur une volonté de la Direction de faire échec aux négociations, pour en faire porter la responsabilité aux syndicats...

Traitement des PMR :

Nous vous rappelons que conformément aux lois en vigueur sur la discrimination, vous ne devez pas proposer aux PMR de changer de place (sauf raison de sécurité) et ce même si vous pensez que le siège que vous souhaitez lui proposer est plus adapté à son handicap

Nolontariat Japon :

Lors de l'arrêt par AF du nolontariat Japon contre l'avis du CHSCT, le DRH avait pris l'engagement que la médecine du travail étudierait au cas par cas les demandes de dérogations pour les PNC ne se sentant pas en état d'assurer leur mission. Il apparaît qu'une fois de plus les paroles ne sont pas suivies des actes. De nombreux PNC font état d'un refus systématique de leur demande.

Nolontariat Japon (suite) :

Nous vous rappelons que si vous ne vous sentez pas en état d'effectuer un vol, vous pouvez évoquer la clause fatigue.

Afin de nous aider à faire avancer rapidement ce dossier, nous vous invitons à faire remonter au SNPNC les problèmes que vous pouvez rencontrer face à ces dérives.

Sûreté et « Challenging » :

En phase d'embarquement, dès que les passagers ont commencé à embarquer, vous devez « challenger » (en bon français vérifier) le badge des intervenants sol lorsqu'ils sortent de l'avion. Pour information, lors d'un vol sur les USA, une grosse amende a été infligée à Air France car le badge d'un intervenant sol n'avait pas été contrôlé au sortir de l'avion.

Activités en escale et assistance :

Nous attirons votre attention sur le fait que le contrat d'assistance SIACI comprend de nombreux cas d'exclusion. Entre autres, nous citerons les sports dangereux (plongée, courses de véhicules à moteur, sports de combat, alpinisme, vol à voile, etc.). La conduite en état d'ivresse ou l'usage de stupéfiants sont également des motifs d'exclusion. Plus généralement nous vous recommandons de lire le contrat.

Nous vous invitons à consulter vos différents contrats privés censés vous couvrir afin d'éviter des dépenses inutiles.

Infos diverses :

Le contrat téléphone Air France est en renégociation. Pour plus d'information consultez notre article sur www.snpnc.org.

Vous souhaitez connaître concrètement le projet de la Direction concernant les PNC. Consultez notre article « Les 10 commandements » sur www.snpnc.org

Questionnaire suite retour AT :

Suite à un arrêt d'Accident du Travail, vous devez passer par votre Secteur pour un entretien au cours duquel on vous demande de remplir un document intitulé « REX AT ». Sachez que le CHSCT ainsi que les Délégués du Personnel trouvent ces questions culpabilisantes au point d'avoir demandé qu'il soit précisé sur ce formulaire que sa rédaction est facultative. Ainsi il vous appartient d'y répondre ou non.

Accord ventes à bord LC :

Le SNPNC vient de négocier et de signer l'Accord relatif aux ventes à bord Long Courrier. Cet accord valable de septembre 2012 à 2015 ne répond pas en totalité à nos demandes, notamment en matière de commissionnement, mais nous avons estimé qu'il permettrait à une majorité de PNC de percevoir une prime sensiblement plus élevée qu'actuellement sans pour autant alourdir notre charge de travail et sans remettre en cause notre fonction prioritaire de sécurité/sûreté. Le pourcentage de commission s'étalera de 10 à 13% contre 9,5 actuellement. Toute notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions.

